APERÇU DU FONDS

Algonquin Capital Corporation

Fonds de revenu Algonquin – parts de série F

28 octobre 2026

Ce document renferme des renseignements essentiels sur les parts de série F du Fonds de revenu Algonquin (le « **Fonds** ») que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du Fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Algonquin Capital Corporation (« **Algonquin** ») au 1-833-306-8404 ou par courriel à l'adresse info@algonquincap.com, ou visitez www.algonquincap.com.

Avant d'investir dans un fonds, évaluez s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Le Fonds en bref			
Code du Fonds :	AGQ701	**Gestionnaire du Fonds :**	Algonquin Capital Corporation
Date de création de la série :	28 octobre 2026	**Gestionnaire de portefeuille :**	Algonquin Capital Corporation
Valeur totale du Fonds au 28 octobre 2026 :	Cette information n'est pas disponible puisque le Fonds est nouveau.	**Distributions :**	Le Fonds distribue son revenu net à la fin ou vers la fin de chaque trimestre civil (mars, juin, septembre et décembre), et ses gains en capital nets annuellement en décembre. Toutes les distributions versées seront automatiquement réinvesties dans des parts de série F supplémentaires, sauf si vous en décidez autrement par écrit.
Ratio des frais de gestion (RFG) :	Cette information n'est pas disponible puisque le Fonds est nouveau.	**Placement minimal :**	Le placement initial minimal dans des parts de série F est de 1 000 $. Chaque placement minimal subséquent dans la série est de 100 $, sauf si vous souscrivez des parts dans le cadre d'un programme de prélèvements préautorisés, auquel cas il est de 50 $.

Dans quoi le Fonds investit-il?

Le Fonds a pour objectif de placement de conserver le capital et de dégager des rendements par le biais d'un revenu courant et d'une plus-value du capital en investissant principalement dans des titres de créance subordonnés et des instruments productifs de revenus émis par des gouvernements, des sociétés et des institutions financières de pays développés. Le Fonds investira principalement dans des titres à revenu fixe subordonnés, en mettant l'accent sur les titres de créance de sociétés, d'organismes gouvernementaux et d'États.

Dans des conditions de marché normales, on prévoit qu'environ 50 % du portefeuille de placements du Fonds sera composé de titres étrangers. Toutefois, l'exposition du Fonds aux titres étrangers n'est soumise à aucune limite particulière et peut varier considérablement selon les conditions du marché et la disponibilité d'occasions de placement appropriées.

Le Fonds a obtenu une dispense qui lui permet de porter la limite de l'exposition globale aux ventes à découvert de titres d'État d'un même émetteur à 20 % de sa valeur liquidative. Il a également reçu une dispense de l'exigence de couverture en espèces consistant à détenir des espèces pour un montant qui, avec les actifs du portefeuille déposés auprès d'agents prêteurs à titre de sûreté dans le cadre de ventes à découvert effectuées par l'OPC, représente au moins 150 % de la valeur marchande globale des titres vendus à découvert par l'OPC selon une évaluation à la valeur marchande.

Les tableaux ci-dessous donnent un aperçu des placements du Fonds au 28 octobre 2026. Les placements du Fonds changeront au fil du temps.

10 principaux placements (au 28 octobre 2026)

Cette information n'est pas disponible puisque le fonds est nouveau.

Répartition des placements (au 28 octobre 2026)

Cette information n'est pas disponible puisque le fonds est nouveau.

Quels sont les risques associés à ce Fonds?

La valeur du Fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent, mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

Algonquin estime que la volatilité de ce Fonds est faible.

Puisqu'il s'agit d'un nouveau fonds, le niveau de risque ne constitue qu'une estimation faite par Algonquin. En règle générale, ce niveau est établi en fonction de la variation du rendement du Fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du Fonds et peut changer avec le temps. La notation peut changer au fil du temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influer sur le rendement du Fonds, consultez la rubrique « *Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?* » dans le prospectus simplifié du Fonds.

Aucune garantie

Comme la plupart des OPC, ce Fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du Fonds?

Cette section vous indique le rendement des parts de série F du Fonds. Toutefois, cette information n'est pas disponible puisque le Fonds est nouveau.

Rendements annuels

Cette section indique le rendement des parts de série F du Fonds au cours des dernières années civiles. Toutefois, cette information n'est pas disponible puisque le Fonds est nouveau.

Meilleur et pire rendement sur 3 mois

Cette section indique le meilleur et le pire rendement des parts de série F du Fonds sur 3 mois. Toutefois, cette information n'est pas disponible puisque le Fonds est nouveau.

Rendement moyen

Cette section indique la valeur et le taux de rendement annuel composé d'un placement hypothétique de 1 000 $ dans des parts de série F du Fonds. Toutefois, cette information n'est pas disponible puisque le Fonds est nouveau.

À qui le Fonds est-il destiné?

Aux investisseurs qui :

- veulent bénéficier d'une exposition à un portefeuille diversifié principalement composé de titres à revenu fixe de qualité supérieure;
- veulent bénéficier d'une exposition à des stratégies de placement alternatives visant à diversifier la tranche de titres à revenu fixe de leur portefeuille de placements;
- pensent effectuer un placement à moyen ou à long terme;
- tolèrent un niveau de risque de placement faible.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le Fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties. Si vous détenez votre fonds dans un régime enregistré, les distributions du fonds et les autres montants que vous retirez de votre régime enregistré devront être inclus dans votre revenu aux fins de l'impôt. Des règles différentes s'appliquent aux comptes d'épargne libre d'impôt.

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de série F du Fonds.

Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

Frais d'acquisition

L'achat de parts de série F du Fonds n'est assorti d'aucuns frais d'acquisition.

Frais du Fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du Fonds.

Les frais du Fonds se composent des frais de gestion, des frais d'exploitation (ou charges opérationnelles) et des frais d'opérations. Les frais de gestion annuels de la série F du Fonds correspondent à 0,65 % de sa valeur liquidative.

Les frais d'exploitation et les frais d'opérations ne sont pas encore disponibles, car la série F est nouvelle.

Renseignements sur la commission de suivi

Aucune commission de suivi n'est versée à la société de votre représentant pour les parts de série F du Fonds.

Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais pour acheter, détenir, vendre ou demander la reclassification des parts de série F du Fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations à court terme	2 % de la valeur des parts de série F que vous vendez dans les 30 jours de leur souscription. Ces frais sont remis au Fonds.
Frais de changement de série	Jusqu'à 2 % de la valeur des parts de série F dont vous demandez le changement de série. Ces frais sont remis à la société de votre représentant.
Honoraires à l'acte pour la série F	Vous pouvez acheter des parts de la série F si vous avez un compte à honoraires ou un compte intégré pour lequel vous versez directement des honoraires à la société de votre représentant.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résilier un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux (2) jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds; ou
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de la confirmation d'achat.

Dans certaines provinces et dans certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du Fonds ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par les lois sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou de votre territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du Fonds, communiquez avec Algonquin ou votre représentant. Ces documents et les aperçus du Fonds constituent les documents légaux du Fonds.

Algonquin Capital Corporation
161, rue Bay, bureau 1230
Toronto (Ontario) M5J 2S1
Téléphone : 416-214-3493
Numéro sans frais : 1-833-306-8404
info@algonquincap.com
www.algonquincap.com

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les organismes de placement collectif, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.